

Depuis que les humains vivent sur cette Terre, ils sont confrontés à la souffrance, à la maladie. De la moitié du 19^e siècle au 20^e siècle, la médecine scientifique s'impose et repousse peu à peu les méthodes empiriques.

La loi du 30 novembre 1892 expose les conditions de l'exercice de la médecine. Les pratiques qui n'entrent pas dans ce cadre sont, de fait, illégales.

Dans l'Yonne, de nombreux procès sont instruits contre toutes sortes de prétendus guérisseurs. La presse locale les suit scrupuleusement. La guérisseuse et son mari à Migennes, l'herboriste ambulancier à Quarré-les-Tombes, la sage-femme non diplômée à Nitry, le faux dentiste à Chéroy... on passe d'un tribunal correctionnel à l'autre, Auxerre, Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre où les verdicts sont rendus. Parmi eux, l'affaire de l'Institut orthopédique de Sens est abondamment commenté et trouve un écho national.

8 € TTC à la librairie Calligrammes à Sens

13 € frais de port compris sur demande auprès de
jjpercheminier@gmail.com